

Nom du produit: BONALAN (TM) Herbicide

Date de révision: 2014/04/09

Date d'impression: 09 Apr
2014

Dow AgroSciences B.V. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit

BONALAN™ Herbicide

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dow AgroSciences B.V.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Sneeuwbeslaan 20 - bus 10
2610 Wilrijk, AN
Belgium

Information aux clients:

+32/3-4502700

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

0032 3575 0330

Contact local en cas d'urgence:

00 32 3575 0330

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn	R10	Inflammable.
Xn	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Xn	R20	Nocif par inhalation.
Xi	R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la

		peau.
Xi	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
N	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole de danger:

Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers:

R10 - Inflammable.
R20 - Nocif par inhalation.
R38 - Irritant pour la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence:

S2 - Conserver hors de portée des enfants.
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 - Ne pas respirer les aérosols.
S24 - Éviter le contact avec la peau.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la Fiche de Données de Sécurité.
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient: Benfluraline
Xylène
Benzenesulfonic acid, mono-C11-13-branched alkyl derivs., calcium salts
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 1861-40-1	—	19,1 %	Benfluraline	Skin cor/irr, 2, H315 Eye cor/irr, 2, H319

No.-CE 217-465-2				Skin Sens., 1B, H317 Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CAS 1330-20-7	01- 2119488216-	> 70,0 - < 80,0 %	Xylène	Flam. Liq., 3, H226 Acute Tox., 4, H332 Acute Tox., 4, H312 Skin cor/irr, 2, H315 Eye cor/irr, 2, H319 STOT SE, 3, H335 Asp. Tox., 1, H304
No.-CE 215-535-7	32			
Index 601-022-00-9				
No.-CAS 68953-96-8	—	< 5,0 %	Benzenesulfonic acid, mono-C11-13-branched alkyl derivs., calcium salts	Skin cor/irr, 2, H315 Eye cor/irr, 1, H318 Aquatic Chronic, 2, H411
No.-CE 273-234-6				
No.-CAS Non disponible	01- 2119463583-	< 1,0 %	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	Asp. Tox., 1, H304 STOT SE, 3, H336 Aquatic Chronic, 2, H411
No.-CE 918-811-1	34			

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 1861-40-1	19,1 %	Benfluraline	Xi: R36/38; R43; N: R50/53
No.-CE 217-465-2			
No.-CAS 1330-20-7	> 70,0 - < 80,0 %	Xylène	R10; Xn: R20/21, R65; Xi: R36/37/38
No.-CE 215-535-7			
Index 601-022-00-9			
No.-CAS 68953-96-8	< 5,0 %	Benzenesulfonic acid, mono-C11-13-branched alkyl derivs., calcium salts	Xi: R38, R41; N: R51/53
No.-CE 273-234-6			
No.-CAS Non disponible	< 1,0 %	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	Xn: R65; R66, R67; N: R51/53
No.-CE 918-811-1			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.
Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et/ou transporter au service des urgences.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Hormis les informations sous Description des premiers secours (ci-dessus) et Indication d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement particulier (ci-dessous), tous les symptômes et effets importants additionnels sont décrits dans la Section 11 : Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Un jet d'eau droit ou direct pourrait s'avérer inefficace pour éteindre le feu. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Lorsque le produit est stocké dans des contenants fermés, l'atmosphère peut devenir inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. À température ambiante, des mélanges inflammables peuvent être présents dans l'espace libre des contenants renfermant des vapeurs. Des concentrations inflammables de vapeurs peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair; voir la Section 9. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. L'eau peut s'avérer inefficace pour éteindre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou

lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Éliminer les sources d'inflammation. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Éviter toute accumulation d'eau. Le produit peut se déplacer à la surface de l'eau et propager l'incendie ou entrer en contact avec une source d'inflammation. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Évacuer la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Pour éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs émises. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Avant de pénétrer à nouveau dans la zone, procéder à une vérification des lieux à l'aide d'un détecteur de gaz combustible. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Pour les gros déversements, avertir le public du danger d'explosion sous le vent. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Mettre à la terre et relier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tous contacts avec la peau et les vêtements. Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les

brouillards Ne pas ingérer. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Avant de transférer ou d'utiliser le produit, établir la liaison électrique et la mise à la terre des contenants, de l'équipement et du personnel. Ne jamais utiliser de pression d'air pour transférer le produit. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable. Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum. À température ambiante, des mélanges inflammables peuvent être présents dans l'espace libre des contenants renfermant des vapeurs.

Pour maintenir la qualité du produit, la température de stockage recommandée est: > 5 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veuillez consulter l'étiquette du produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Xylène	ACGIH (USA)	VME	100 ppm IBE
	ACGIH (USA)	VLE	150 ppm IBE
	VLEP UE	VME	221 mg/m3 50 ppm PEAU
	VLEP UE	VLE	442 mg/m3 100 ppm PEAU
	Belgique	VME	221 mg/m3 50 ppm PEAU
	Belgique	VLE	442 mg/m3 100 ppm PEAU
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	DNEL-Travailleur:	Cutané - Systemique à Long Terme.	12,5 mg/kg bw/jour
	DNEL-Travailleur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	150 mg/m3
	DNEL-Consommateur:	Cutané - Systemique à Long Terme.	7,5 mg/kg bw/jour
	DNEL-Consommateur:	Inhalation - Systemique à Long Terme	32 mg/m3
	DNEL-Consommateur:	Oral - Systemique à Long Terme.	7,5 mg/kg bw/jour

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS

ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Une notation « IBE » qui suit la valeur limite d'exposition indique qu'il s'agit d'une valeur se référant à l'évaluation des résultats de suivi biologique considérée comme un indicateur de l'absorption d'une substance par toutes les voies d'exposition.

La notation « PEAU » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.

Elle vise à sensibiliser les lecteurs au fait que l'inhalation pourrait ne pas être la seule voie d'exposition et qu'il faudrait envisager de prendre des mesures afin de réduire l'exposition cutanée au minimum.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

-Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Ingestion: Éviter l'ingestion, même de très petites quantités; ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail; se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Orange
Odeur	Légère

Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	5,61 (@ 1 %) CIPAC MT 75.2
Point de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Aucune donnée d'essais disponible.
Point d'éclair - coupelle fermée	26 °C Tag, coupelle fermée ASTM D 56
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Aucune donnée d'essais disponible Supérieure: Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité (H2O=1)	Aucune donnée d'essais disponible
Solubilité dans l'eau (en poids)	émulsionnable
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
Température d'auto-inflammation	0,1019 mbar 346 °C 92/69/CEE A15 Montée en température constante
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	1,24 mm ² /s @ 20 °C
Propriétés explosives	Non CEE A14
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Densité du liquide	0,941 g/ml @ 20 °C Pycnomètre
Tension superficielle	28,8 mN/m @ 25 °C Méthode A5 de la CE

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures et aux pressions recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

10.5 Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Comme produit: DL50, rat > 2.000 mg/kg

Pas de mortalité à cette concentration.

Risque d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit: DL50, rat > 2.000 mg/kg

Pas de mortalité à cette concentration.

Inhalation

Il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs qui, en une seule exposition, pourraient être dangereuses. Possibilité d'irritation respiratoire et de dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience.

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

Domage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une grave irritation des yeux. Peut provoquer des lésions cornéennes. Peut provoquer une altération permanente de la vision, même la cécité.

Corrosion / irritation de la peau

Un bref contact peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de douleur et d'une rougeur locale. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Sensibilisation**Peau**

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins. Foie. Thyroïde. Pour le ou les solvants: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins. Foie. Les animaux de laboratoire exposés à des concentrations élevées de xylène ont subi une perte d'acuité auditive; de tels effets n'ont pas été constatés chez les humains.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le développement

Pour le ou les solvants: Des doses excessives de xylène administrées par voie orale à des souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie commune du développement chez les souris. Dans des études sur des animaux, l'inhalation de xylène a provoqué des effets toxiques chez les foetus mais aucune malformation congénitale. Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la toxicité maternelle. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Toxicologie génétique

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de génotoxicité sur des animaux ont donné des résultats négatifs.

Toxicologie des composants - Benfluraline

Inhalation	CL50, 4 h, Poussière, rat, mâle et femelle > 2,158 mg/l
-------------------	---

Inhalation	Concentration maximale pouvant être atteinte..
-------------------	--

Toxicologie des composants - Xylène

Inhalation	CL50, 4 h, Vapeur, rat 27,5 mg/l
-------------------	----------------------------------

Toxicologie des composants - Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

Inhalation	Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.
-------------------	--

Inhalation	Pour un ou des produits semblables: CL50, 4 h, Vapeur, rat > 4,688 mg/l
------------	---

Inhalation	Concentration maximale pouvant être atteinte..
------------	--

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 96 h: 2,99 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna*, 48 h, immobilisation: 35,6 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50r, *Lemna gibba*, Essai en semi-statique, 7 jr: 0,69 mg/l

CE50r, *Scenedesmus capricornutum* (algue d'eau douce), 72 h: 4,66 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles): > 163 ug/abeille

DL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles): > 523 ug/abeille

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, *Eisenia fetida* (vers de terre), 14 jr: 1.437 mg/kg

12.2 Persistance et dégradabilité

Données pour le composant: **Benfluraline**

Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
5 %	28 jr	Calcul	Manqué

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
$2,22703 \times 10^{-11}$ cm ³ /s	5,763 h	Estimation

Données pour le composant: **Xylène**

Le produit devrait être facilement biodégradable.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
> 60 %	10 jr	Test OCDE 301F	Réussi

Données pour le composant: **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**

Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données pour le composant: **Benfluraline**

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 5,19 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 1.563,6; Poisson

Données pour le composant: **Xylène**

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3,12 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9; truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*); Mesuré

Données pour le composant: **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**

|| **Bioaccumulation:** Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

12.4 Mobilité dans le solDonnées pour le composant: **Benfluraline**

|| **Mobilité dans le sol:** Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).
|| **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 10.777 Estimation
|| **Constante de la loi d'Henry (H):** $9,1^{E+00}$ Pa*m3/mole.; 25 °C Mesuré

Données pour le composant: **Xylène**

|| **Mobilité dans le sol:** Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).
|| **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 443 Estimation
|| **Constante de la loi d'Henry (H):** $7,45^{E-03}$ atm*m3/mole; 25 °C Estimation

Données pour le composant: **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**

|| **Mobilité dans le sol:** Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVBDonnées pour le composant: **Benfluraline**

|| Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
|| Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Xylène**

|| Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
|| Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**

|| Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
|| Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastesDonnées pour le composant: **Benfluraline**

|| Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **Xylène**

|| Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**

|| Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

14.1 Numéro ONU

UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Nom technique: XYLÈNE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 3

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conditions spéciales: Donnée non disponible

Numéro d'identification du danger:30

ADNR / ADN

14.1 Numéro ONU

UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Nom technique: XYLÈNE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 3

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

IMDG

14.1 Numéro ONU

UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Nom technique: XYLENE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 3

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro SME: F-E,S-E

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Sans objet

ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU

UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Nom technique: XYLENE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 3

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)**

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

Numéro d'enregistrement du produit: 7186P/B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un usage adéquat et sécuritaire de ce produit, veuillez consulter les conditions d'utilisation stipulées sur l'étiquette.

Section 16. AUTRES DONNÉES**Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risques dans la section Composition

R10	Inflammable.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Révision

Numéro d'identification: 75727 / 3028 / Date de création 2014/04/09 / Version: 3.0

Code DAS: EF-1533

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Dow AgroSciences B.V. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.